



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 13 avril 2026

Au Conseil communal de la Commune de Montilliez

Préavis relatif à une demande de crédit pour une analyse de la sécurité routière dans le périmètre des villages la Commune de Montilliez

N° 52/2026 – séance du 18 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit destinée à réaliser une étude de la sécurité routière dans le périmètre des villages de la commune de Montilliez.

En particulier, le but est de faire un point de la situation réelle en matière notamment de vitesses de circulation et de formuler des propositions d'amélioration de situations potentiellement dangereuses pour la sécurité de tous sur le territoire de la commune.

2. Justification

Pour faire suite à une pétition déposée par les habitants de Poliez-le-Grand qui font part de leur inquiétude sur l'évolution négative des conditions de sécurité routière dans le village, une motion a été déposée par les Conseillers communaux de la commune de Montilliez. Celle-ci demande à la Municipalité d'entreprendre des mesures permettant de faire le point de la situation réelle telle que décrite dans le préambule.

La Municipalité a donc contacté Traject SA, un bureau d'étude spécialisé dans la mobilité et les aménagements routiers, afin de mener une analyse globale et pragmatique des enjeux de sécurité routière, focalisée sur les centres villageois de la commune.

Ce mandat vise à répondre à la motion précitée. Il permettra d'offrir un point de vue objectif de la situation sécuritaire des routes traversant les localités de Dommartin, Naz, Poliez-le-Grand et Sugnens. Il visera à étayer les perceptions de vitesses de circulation par des données objectives, à analyser la conformité des aménagements existants et à proposer des mesures permettant d'améliorer la sécurité des aménagements identifiés comme présentant des lacunes.

Actuellement, des relevés de vitesses associés à des comptages de trafic sont en cours. Le but de ce préavis est de pouvoir lancer l'étude à la suite de leur réalisation, comprenant les points suivants :

Etat des lieux et vision globale

La démarche suivante est proposée pour dresser un bilan de la situation actuelle en termes de circulation routière dans la commune :

- Analyse de conformité qualitative des principaux axes et intersections des localités, se focalisant notamment sur les problématiques suivantes :
 - **Visibilité** (dégagements, angles morts, obstacles)
 - **Gabarit** (largeurs des chaussées, des trottoirs et des voies aux carrefours)
 - **Marquage** (présence et conformité, état des marquages)
 - **Signalisation** (présence et conformité, position des panneaux)
- Analyse du fonctionnement actuel et du respect des vitesses basée sur les observations in situ ainsi que sur les données effectives issues des relevés de vitesses ;
- Identification des éventuelles lacunes et bilan.

Proposition de mesures et feuille de route

Sur la base des constats de la première phase, des propositions d'amélioration seront établies à l'échelle globale de la commune :

- Identification sommaire des mesures permettant de répondre aux déficits constatés :
 - Catégorisation court-terme / long-terme selon le degré d'urgence et l'ampleur de l'aménagement.
 - Réalisation de fiches de mesures décrivant le type d'aménagement proposé, avec au besoin un croquis.
- Etablissement d'une feuille de route répertoriant les mesures et leur temporalité envisageable (planification globale des échéances de mise en œuvre possible).

Cette feuille de route pourra ensuite servir de cadre à la commune pour le développement de mesures de sécurisation spécifiques.

3. Coûts

La présente demande de crédit comprend les coûts suivants :

▪ Relevés de vitesses (18 postes de relevés répartis dans les quatre localités de la commune)	CHF	18'000.00
▪ Analyse de sécurité routière (y compris rabais 5 %)	<u>CHF</u>	<u>20'561.80</u>
Total des honoraires HT	CHF	38'561.80
TVA 8.1 %	CHF	3'123.50
Total TTC	<u>CHF</u>	<u>41'685.30</u>

Le montant total estimé pour l'ensemble des relevés ainsi que l'analyse de la sécurité routière selon la méthodologie présentée est de **CHF TTC 41'685.30** y compris rabais. Les frais sont par ailleurs offerts pour ce mandat de gré à gré.

4. Financement

La Municipalité prévoit le financement de cet investissement de la manière suivante :

- Financement de ces travaux par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier ;
- Amortissement de l'investissement net de CHF 41'685.30 sur une durée de dix ans soit une charge de CHF 4'168.53 par année ;
- Dans le cas d'un emprunt, en se basant sur un taux d'intérêt de 2.0 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 5'002.23 (intérêts : CHF 833.70 et amortissement CHF 4'168.53) ;
- Pas d'autre incidence sur les charges courantes.

5. Planning

- | | |
|-----------------|--|
| ➤ 18 mai 2026 | Validation du présent préavis par le Conseil communal |
| ➤ Fin juin 2026 | Fin de la campagne de relevés de vitesse et de comptages |
| ➤ Été 2026 | Réalisation de l'analyse de sécurité routière |

6. Conclusion

Fort des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 52/2026 de la Municipalité du 13 avril 2026
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- **de l'amortissement** du montant de CHF 41'685.30 sur une période de 10 ans ;

DECIDE :

1. **d'adopter** le présent préavis relatif à l'analyse de sécurité routière ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à procéder à l'analyse de la sécurité routière dans le périmètre des villages de la Commune ;
3. **d'octroyer** un crédit de CHF 41'685.30 (quarante et un mille six cent huitante-cinq francs et trente centimes)
4. **de financer** cette analyse par les disponibilités de la bourse communale ou par un emprunt auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du marché.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 avril 2026.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  Daniel Leuba		La secrétaire :  Catherine Reinhard
--	---	--

Délégué municipal : Xavier Gaudard